



Au village

TOUR DE FRANCE



Et non, ce ne seront pas les nouveaux vainqueurs de la coupe du monde de football qui traverseront dans un bus impérial notre village mais les plus grands cyclistes sur route au monde qui, au cours de la 13ème étape du Tour de France, vont rouler sur le territoire de la commune ce vendredi 20 juillet après-midi. Après le passage de la caravane publicitaire, ils circuleront sur la route départementale qui va de Saint-Nazaire en Royans à Hostun (RD 125). N'hésitez pas à venir encourager ces grands sportifs.

À noter : La circulation sera interdite aux alentours de 13h et sera rétablie 15 minutes après le passage de la voiture-balai et du véhicule de la Gendarmerie Nationale surmonté du panneau « Fin de course ». Merci de prendre vos précautions pour vos rendez-vous et déplacements.

VISITE PATRIMOINE - PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Si vous désirez en savoir plus sur l'histoire de notre village, nous vous donnons rendez-vous jeudi 9 août 2018 à 18h devant l'Église de la Baume d'Hostun pour un circuit Histoire et Patrimoine. Une guide conférencière de l'Agglomération Valence-Romans, tout au long d'une petite promenade, nous dévoilera les secrets d'une partie de notre patrimoine .

« Installé à mi-pente entre le Vercors et l'Isère, le village de La Baume-d'Hostun se déploie au pied d'un promontoire de tuf au-dessus duquel se dressait un château. La visite propose de découvrir l'histoire du village et son patrimoine : église, lavoir, école, moulin... Elle s'achèvera par une lecture de paysage depuis le haut du village. »

Renseignements au 04 75 79 20 86

Plein tarif : 5€

Étudiant : 3€

Minima sociaux : 2€

Gratuit jusqu'à 18 ans

DÉCOUVREZ
LE VILLAGE DE
LA BAUME D'HOSTUN
Circuit Histoire et Patrimoine



JEUDI 9 AOÛT 2018 À 18H
RDV devant l'église Saint-Antoine

Renseignements : Service Patrimoine - Pays d'art et d'histoire - 04 75 79 20 86
Tarifs : 5 € - 3 € (étudiants) - 2 € (minima sociaux) - gratuit jusqu'à 18 ans

LA BAUME D'HOSTUN

VILLES
& PAYS
D'ART
& D'HISTOIRE

FÊTE DE L'ÉTÉ : 9 juin 2018



« Photos souvenir » de toutes les équipes ayant participé à la chasse au trésor, nouveauté de cette édition 2018. Les membres du Comité des fêtes, de l'Association de Parents d'Élèves, de la Pétanque Baumoise et de l'Association Communale de Chasse Agréée tiennent à remercier toutes les personnes qui ont oeuvré à la réussite de cette journée ainsi que toutes celles qui ont participé. À l'année prochaine !

MUSIFOLIA AUX CHAMPS : les 15 et 17 juin 2018



Un immense remerciement à l'Association Drômans Cadences pour le magnifique concert, l'échange très riche avec les enfants de l'école et l'exposition de peintures, aquarelles et boutis d'Art qui ont composé le festival « Musifolia aux champs » à la Baume d'Hostun.

Actus Jeunes

RENTÉE SCOLAIRE 2018/2019 : l'équipe éducative

Pour la rentrée 2018/2019, 61 enfants seront accueillis à l'école primaire Victor Boiron.

Catherine FURRER continuera à assurer la direction et les niveaux CM1 et CM2, Frédérique MICHEL les Grandes Sections et CP et Clément TREMOULHEAC les CE1 et CE2. La rentrée aura lieu le **lundi 3 septembre à 8h30**.

Nous souhaitons aux enseignants et aux enfants de très belles vacances d'été.



TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour finir l'année en beauté les enfants présents aux Temps d'Activités Périscolaires ont recréé le village de la Baume d'Hostun en argile.

La rentrée 2018-2019 marquera la fin de ces Temps d'Activités Périscolaires mis en place depuis 4 ans. Nous remercions toutes les personnes qui ont oeuvré à la réussite de ces activités : Frédéric SERT, Véronique CLOP, Alexandra LOPEZ, Cathy BOUVIER et Mariane GAMON. Nous espérons que les enfants y auront trouvé beaucoup de plaisir en découvrant de nouvelles activités sportives ou manuelles et en rencontrant des intervenants extérieurs (jeunes retraités du village, apiculteur, dessinateur de bd, illustratrice, accordéoniste, etc)



En mairie

ÉTAT CIVIL : - naissances

Hanaé, le 11 juin 2018 au foyer de Coralie BARRET et Nicolas UZEL, domiciliés au 757 route de Gervans.

Gabriel, le 26 juin 2018 au foyer de Virginie RICHARD et Michel JIMENEZ, 9 rue du Cottage,

Nous leur souhaitons la bienvenue et adressons toutes nos félicitations aux parents.



- décès

Nous avons une pensée particulière pour **notre facteur Didier** qui nous a quitté au mois de juin emporté par des soucis de santé. Il nous a servi pendant cinq années. Nous regretterons sa gentillesse, son amabilité et sa façon attentionnée de distribuer notre courrier.

RAPPEL : Si vous souhaitez faire paraître sur cet État Civil une naissance, un mariage ou un décès, faites nous parvenir la demande en mairie ou par mail à mairie.la.baume.dhostun@wanadoo.fr

INFORMATIONS au sujet de la contamination passagère du réseau d'eau potable



En date du 12 juillet, vous avez été informé d'une pollution dans le réservoir d'adduction d'eau potable. Le bâtiment abritant le réservoir principal du château ayant été repeint, l'eau a été contaminée uniquement par l'air pollué par les solvants présents dans cette peinture. Dès la cause identifiée, le réservoir principal a été condamné et l'alimentation du réseau d'eau n'a plus transité par ce réservoir. La partie basse de la commune étant alimentée directement par le réseau du SIERS (Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort Samson) n'a pas été concernée.

Le samedi 14 juillet, suite à de nouvelles analyses, l'interdiction de consommer l'eau du réseau a été levée. Pendant la période de crise, une distribution de bouteilles d'eaux a été effectuée aux personnes isolées. Nous nous excusons sincèrement pour la gêne occasionnée.

URBANISME – Permis de construire / Déclaration préalable

- Arrêté du Maire du 19 juin 2018 autorisant M. Anthony MANSUY à la construction d'un entrepôt pour stockage de matériel nécessaire à une activité professionnelle – 757 Route de Gervans
- Arrêté du Maire du 22 juin 2018 autorisant M. Dimitri FAVRE-NICOLIN et Mme Eloïse GUICHARD à la construction d'une maison individuelle – Lotissement la Blache - 505 F Route de Gervans
- Arrêté de non-opposition avec prescriptions du 22 juin 2017 autorisant M. MORIN Loïc à l'édification de clôtures – 2 460 C Route des Richards

PENSEZ À DÉPOSER VOS DÉCLARATIONS D'OUVERTURE ET D'ACHEVEMENT DE CHANTIER

Pourquoi ? La durée de validité de votre autorisation d'un permis de construire, d'aménager ou d'une déclaration préalable est de 3 ans. Si les travaux n'ont pas débuté dans ce délai, l'autorisation est considérée caduque. C'est dans votre intérêt de signaler en mairie le commencement des travaux ou aménagements.

Quant à la déclaration d'achèvement des travaux, elle permet d'informer l'administration. Une fois le chantier terminé, il est nécessaire de prévenir l'administration via un document officiel. Son nom ? La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, ou DAACT.

La DAACT, pourquoi ? Cette déclaration permet de **signaler la clôture de tous les travaux qui ont nécessité une autorisation officielle**. En d'autres termes, votre constructeur a effectué une demande de permis de construire, il est indispensable d'avertir l'administration de la fin de ces travaux. Ce document va également établir la **conformité des travaux réalisés** par rapport au permis qui avait été déposé. À partir de la date de réception, l'administration dispose de trois mois pour visiter le chantier, et estimer la bonne réalisation des travaux.

À retenir : Le certificat de conformité délivré suite à un contrôle permet d'attester de la conformité des travaux par rapport au permis de construire. Si vous souhaitez acheter une maison de plus de 10 ans, ce certificat n'est pas obligatoire. En revanche, vous encourez différentes sanctions si vous devenez propriétaire d'une maison de moins de 10 ans présentant un défaut de conformité.

PISCINES HORS SOL – réglementation



Les piscines hors sol ne nécessitent pas d'autorisation d'urbanisme (a fortiori pas de permis de construire) si elles ne sont pas installées plus de trois mois. Si le bassin reste en permanence et mesure plus de 10 m², une déclaration préalable de travaux à la mairie s'impose. La piscine n'étant pas fixée au sol, les impôts locaux n'augmentent pas. Les dispositifs de sécurité (alarme, barrière, couverture), imposés aux bassins enterrés ou semi-enterrés, sont préconisés pour les piscines hors sol, mais pas obligatoires.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1er Juillet 2002 et le 31 Juillet 2002 doivent se présenter en Mairie munis du livret de famille.

En vous connectant à mon.service-public.fr, vous pourrez réaliser cette formalité.



PRÉFECTURE DE LA DRÔME – CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE



Dans un souci d'associer les Européens aux décisions qui les concernent, les citoyens européens sont invités à prendre la parole pour partager leurs impressions et propositions sur l'avenir de l'Union européenne.

Dans cette perspective, un vaste exercice de « consultations citoyennes sur l'Europe » est organisé en France et en Europe jusqu'en octobre 2018, offrant un cadre privilégié pour s'exprimer, débattre et échanger sur l'avenir de l'Europe. Les recommandations qui en seront issues feront l'objet d'une restitution nationale à la fin de l'année et d'un examen par le Conseil européen du 14 décembre 2018.

Pour vous accompagner dans cette démarche, vous êtes invités à consulter le site internet dédié (www.quelleestvotreeurope.fr) qui met à votre disposition les documents constituant le kit de communication qui comprend une charte d'engagements, un exposé des modalités opérationnelles d'organisation, un formulaire de présentation du projet et de demande de labellisation et un formulaire destiné à la restitution.

CHANGEMENT DE FRÉQUENCE pour la Télévision Numérique Terrestre (TNT)



TOUS À VOS POSTES!

**POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT**

L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) vous informe d'un changement de fréquence TNT dans le département de la Drôme le 11 septembre prochain.

Sont concernés les téléspectateurs qui reçoivent actuellement la télévision par antenne râteau. Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si vous avez un doute, vous pouvez vérifier sur recevoirlatnt.fr

Que doit faire le téléspectateur concerné ? Le 11 septembre 2018, le téléspectateur devra procéder à une recherche de chaînes pour récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences qui auront lieu dans la nuit du 10 au 11 septembre.

L'État a mis en place trois types d'aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT à la suite des réaménagements de fréquences.

Si des problèmes de réception persistent malgré la recherche des chaînes, vérifiez les informations disponibles sur recevoirlatnt.fr et/ou appelez le 0970 818 818 (ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h, appel non surtaxé).



RECEVOIRLATNT.FR
ESPACE
PROFESSIONNEL

OU



ASSISTANCE.
RECEVOIRLATNT.FR

OU



0970 818 818

OUVERT DU LUNDI AU
VENDREDI DE 8H À 19H
(APPEL NON SURTAXÉ)

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est un petit moustique tigré très agressif. Il est potentiellement un vecteur de maladies infectieuses et se développe à proximité des habitations. Des geste simples peuvent empêcher sa prolifération. Faisons équipe avant qu'il ne pique : privons-le d'eau ! Bâchez, couvrez, videz ! L'implication de tous dans la lutte est primordiale car déjà la moitié des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes est concernée.

Vous aussi, devenez acteur de la lutte contre le moustique tigre.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

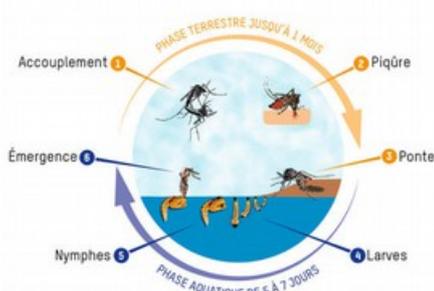
Nom commun Nom scientifique	Moustique tigre <i>Aedes albopictus</i>	
Taille	5 - 10 mm	
Origine	Asie du Sud-Est	
Particularité	Rayé blanc et noir	
Longévité	1 mois	
Cycle de reproduction	Jusqu'à 150 œufs par ponte et par femelle	
Localisation	En France depuis 2004 avec une progression rapide (présence en 2015 dans 30 départements)	

COMMENT ÉVITER SON DÉVELOPPEMENT ?

C'est sur notre terrain que tout commence. Le moustique tigre se développe dans l'eau, même dans les plus petites quantités. Toute eau calme doit être surveillée, vidée ou renouvelée. C'est en adoptant tous ensemble et régulièrement quelques gestes simples pour lui bloquer l'accès à l'eau que nous gagnerons le match.



LE CYCLE DE DÉVELOPPEMENT



L'ASTUCE!

Pour être tranquille tout l'été, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Ainsi, vos soucoupes conservent l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes larvaires pour les moustiques tigres.

CONSEILS POUR LUTTER CONTRE LES TIQUES CET ÉTÉ

L'arrivée des journées estivales est propice aux balades dans la nature. Mais c'est aussi la saison préférée des tiques. Voici quelques conseils pour limiter les risques de piqûre.

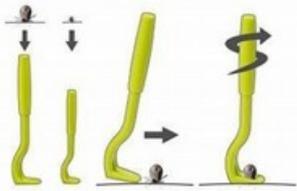
- Comment se protéger avant les activités dans la nature ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, il est recommandé **de porter des vêtements longs** qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes. **Restez sur les chemins**, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes. On peut aussi **mettre des répulsifs** contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements, en respectant leur mode d'emploi. Pensez à prendre avec vous un tire-tique (disponible en pharmacie)



- Comment se protéger en revenant d'activités dans la nature ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu **sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre ne fait pas mal. Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps**, en particulier les aisselles, les lis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles et les régions génitales pour trouver un ou des tiques. N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux)



- Que dois-je faire en cas de piqûre ?

Ne mettez aucun produit sur la tique. Ne tentez pas de la retirer avec les ongles. Utilisez un tire-tique – glissez le crochet sous la tique sans l'écraser au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche. Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique

- Y a-t'il un traitement après une piqûre de tique ?

En cas de pique, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie, etc...) apparaissent dans le mois qui suit la pique, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

AMBROISIE

Reine DES ALLERGIES

La reconnaître ▶

La neutraliser ▶

Agir sans pesticides
en arrachant,
binant, fauchant...

La signaler ▶

Au référent ambroisie
en mairie

Avec le site Internet
www.signalement-ambroisie.fr

Avec l'application



valence
ROMANS
AGGL

SÉANCE DU 30 MAI 2018

Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, MORIN Claire, RIQUET Guy, CRON Lionel, FORIEL Laurent,
Excusé(s) : GRAVELOT Franck qui a donné pouvoir à POUILLY Jean-Marie, MILLON Cédric qui a donné pouvoir à FORIEL Laurent

BUDGET COMMUNE et BUDGET ANNEXE EAU – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRÉSORIER

Les comptes administratifs du budget Commune et Eau ont été précédemment votés. Les comptes de gestion présentés par le Trésorier Municipal doivent retracer à l'identique les documents établis par la collectivité.

Les comptes de gestion pour l'exercice 2017 n'appelant aucune observation et ni réserve sont approuvés.

BUDGET COMMUNE – SUBVENTIONS 2018 POUR PROJETS EXCEPTIONNELS

Lors de l'élaboration du budget et de l'attribution des subventions aux différentes associations, il restait une somme de 1 500.00 € à répartir aux associations de la Commune et en fonction d'un projet exceptionnel.

Il a été décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 372.50 € à l'association des parents d'élèves dans le cadre du projet de la Traversée de la Drôme à Vélo correspondant au coût du transport des enfants en bus jusqu'à Hauterives (lieu de départ) et depuis Buis les Baronnies (lieu d'arrivée de la traversée).
- 1 100.00 € au Comité des Fêtes, porteur financier de la fête de l'été inter-associative (Comité des Fêtes et d'Animation, ACCA, Association des Parents d'Elèves et la Pétanque Baumoise) pour financer le feu d'artifice d'une valeur de 1 100.00 €

COMMUNE D'ORIOLE EN ROYANS - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ÉDUCATEUR SPORTIF

L'école d'ORIOLE EN ROYANS a décidé de renouveler les activités physiques et sportives proposées aux enfants du cycle II et III de l'école primaire d'ORIOLE pour l'année scolaire 2018/2019. Notre éducateur sportif sera mis à disposition auprès de la Commune d'ORIOLE EN ROYANS les lundis de 14h à 15h30, soit 1 h 30 min. d'enseignement sportif. Le temps de préparation/installation/rangement ainsi que les trajets Aller/Retour de ces activités est fixé à 1 h 20 min. hebdomadaires.

Une convention fixant les modalités financières est approuvée.

PERSONNEL – AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES – NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES (4 JOURS) – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Avec la décision de revenir aux rythmes scolaires sur quatre jours, il convient de revoir les plannings des agents titulaires et non titulaires. Ceci induit pour chacun une réduction du temps de travail pour les postes suivants :

- l'Adjoint d'animation qui assure le service périscolaire et la fonction d'ATSEM dans la classe de grande section. Le temps de travail hebdomadaire annualisé passe de 30 h 30 min à 28 h 30 min.
- l'Adjoint Technique qui assure l'entretien des bâtiments et le service/encadrement sur le temps de la pause méridienne. Il est porté de 27 h à 26 h 36 min. /hebdomadaires annualisé
- l'Adjoint Technique de 13 h 29 min. hebdomadaires annualisées passe à 11 h 49 min. pour la période du 27 juin 2018 au 26 juin 2019.

PERSONNEL – PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION BAFA (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR) DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Afin de répondre à la réglementation du Code du Travail (amplitude horaire journalier), avec le retour au rythme scolaire sur quatre jours et pour des raisons budgétaires de ne pas créer un contrat à durée déterminée d'adjoint d'animation, il serait nécessaire qu'un agent de la filière technique suive une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Il pourra ainsi assurer le service périscolaire de 7h30 à 8h30 puis retourner à sa fonction principale.

Le financement de cette formation sera pris en charge par la commune.

PERSONNEL – RISQUES PROFESSIONNELS – PLANIFICATION DES ACTIONS À MENER SUITE AU RAPPORT DE L'ACFI (AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION)

Suite au passage de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), un rapport de visite nous a été adressé. Il convient de revoir les actions à mener à court et moyen terme sur le domaine des risques professionnels encourus par nos agents lors de leurs activités.

SERVICES PÉRISCOLAIRES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE ET DES TARIFS

À la rentrée prochaine, les horaires de l'école vont être les suivants :

Lundi	8h30-12h00//13h30-16h00
Mardi	8h30-12h00//13h30-16h00
Mercredi	Plus de cours
Jeudi	8h30-12h00//13h30-16h00
Vendredi	8h30-12h00//13h30-16h00

Les tranches-horaires du service périscolaire sont modifiées de la façon suivante :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
7h30 à 8h20
12h00 à 12h15
13h00 à 13h20
16h00 à 16h30
16h30 à 17h00
17h00 à 17h30
17h30 à 18h00
18h00 à 18h30 (<i>tranche-horaire laissée à l'appréciation du Conseil Municipal suivant le nombre d'enfants accueillis</i>)

Le service commun « Restauration collective » de Valence Romans Agglo va appliquer une augmentation tarifaire de 2 % à compter du 1^{er} septembre 2018. Cette augmentation est répercutée sur notre coût du repas. Il a été décidé la mise en place de 3 types de menus :

- Menu standard
- Menu avec plat végétarien
- Plateau sans allergène (ce repas est proposé par la Cuisine Centrale mais il n'est pas au même tarif qu'énoncé ci-contre)

Les menus sans porc et sans poisson seront supprimés.

Le coût du service périscolaire pour l'année 2017 a été calculé. Le total des dépenses annuelles est de 51 580.88€ et les recettes de 22 536.40 €, soit un déficit de **29 044.48 €**.

Afin de répercuter une partie des coûts de fonctionnement des services de garderie et de cantine, les participations sont réévaluées comme suit :

Quotient familial	Participation Familiale par enfant A la tranche-horaire	Participation Familiale par enfant Au goûter
De 0 à 550 €	0.86 €	0.53 €
De 551 € à 700 €	0.93 €	
De 701 € à 1 000 €	1.00 €	
> 1 000 €	1.07 €	

Service de restauration			
Quotient familial	Participation Familiale par enfant		Participation totale par enfant
	Sur le temps de garde	Sur le repas	
De 0 à 550 €	1.50 €	3,67 €	5.17 €
De 551 € à 700 €	1.58 €	3.67 €	5.25 €
De 701 € à 1 000 €	1.66 €	3,67 €	5.33 €
> 1 000 €	1.72 €	3,67 €	5.39 €

SALLE POLYVALENTE – MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATIONS

La dernière revalorisation des tarifs a été réalisée en juillet 2012.

Après avoir présenté le coût annuel de 2016 et 2017 (déficit annuel de 9 000 € environ) et le planning de mise à disposition de la salle polyvalente, il est proposé de revoir les tarifs de location :

<u>SALLE DES FETES</u>	
Tréteaux et tables et 10 chaises	5.00 €
Cauton	450,00 €
Acompte	100,00 €
<u>Location po habitants La Baume -</u> Avec cuisine	350,00 €
Sans cuisine	255,00 €
<u>Location po personnes extérieures -</u> Avec cuisine	400,00 €
Sans cuisine	300,00 €
Prix du Kw/h (suivant relevés de compteur avant et après)	0,30 €
Pénalités de retard (réception des clés)	30,00 €
Cauton Nettoyage de la salle	70,00 €

- Pour les associations baumoises : la mise à disposition de la salle est gratuite mais elles devront à chaque utilisation s'acquitter des charges variables.
- Acompte de réservation non restituable si annulation de la réservation dans un délai inférieur à un mois de la date de l'évènement

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DRÔME – ADHÉSION AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE

Depuis plusieurs années, le SDED s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT. En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux. Pour bénéficier de ce dispositif, la commune a décidé d'adhérer à ce service de Conseil jusqu'au 31 décembre 2020. L'adhésion est de 0,20 €/hab. et par an pour une commune rurale.

Dans ce cadre, une aide technique et financière nous sera apportée pour les travaux de rénovation de la Salle polyvalente et du commerce multiservices.

CONVENTION DE PRESTATION POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET COMMUNS DE DRÔME AMÉNAGEMENT HABITAT (COPROPRIÉTÉ LES TOURNESOLS)

L'entretien des espaces verts et des espaces communs sont gérées par les services de la Commune alors que la parcelle n° B 446 appartient à Drôme aménagement Habitat.

Afin de continuer à bénéficier de ces prestations et dans un souci de bonne organisation des services, il est proposé de passer une convention avec Drôme aménagement Habitat visant à organiser la mise à disposition des services de la Commune.

Une convention fixant les modalités a été rédigée.

COMMERCE AMBULANT – INSTITUTION ET FIXATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

À compter du 1^{er} janvier 2019, la redevance pour une occupation hebdomadaire (1 jour/semaine) liée à des activités de commerce ambulant alimentaire, de restauration rapide ou de vente de produits non alimentaires a été fixée à un montant annuel de 50.00 €

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) – MISE EN PLACE DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL ET DE VÉRIFICATION DES POINTS D'EAU INCENDIE (PEI) AVEC LE SDIS DE LA DRÔME

Conformément à l'arrêté préfectoral n° du 23 février 2017 approuvant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de la Drôme, la commune a la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur son territoire et sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie) du Maire.

La commune doit s'engager à faire réaliser, par un prestataire externe ou en régie (si obtention d'un pèse-poteau) les contrôles techniques annuels pour les P.E.I. sous pression, publics et privés.

VALENCE ROMANS AGGLO – MODIFICATION DES STATUTS (MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL)

La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a modifié ses statuts et notamment l'article D du titre 1 « Dispositions générales » relatif au siège de la Communauté d'agglomération. A présent, le siège social est situé au 1 Place Jacques Brel – 26200 VALENCE

La séance est clôturée par la signature des élus présents.

SÉANCE DU 3 JUILLET 2018

Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, WOLTRAGER Maurice, MORIN Claire, RIQUET Guy, CRON Lionel,

Excusé(s) : POUILLY Jean-Marie qui a donné pouvoir à GRAVELOT Franck, FORIEL Laurent, MILLON Cédric (ces deux derniers étant en réunion au SMABLA)

EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. Ivan POURROY et Mme Marion PELLOUX-PRAYER, adjoints au maire de la commune, ont sollicité la révision de leur indemnité de fonction à un taux inférieur.

Le Conseil Municipal a donc décidé de fixer, à compter du 1^{er} Août 2018, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints fixé aux taux suivants :

- Maire : 31 % de l'indice brut indiciaire de la fonction publique (inchangé) ;
- 1^{er} et 2^{ème} adjoints : 7.43 % (au lieu de 8.25 %) ;
- 3^e adjoint : 8.25 %

SALLE POLYVALENTE ET CHEMIN DE LA DRAYE – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ PMR – RÉVISION DU PLAN DE FINANCEMENT – SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET VALENCE ROMANS AGGLO

Par courrier du 31 mai, la Préfecture de la Drôme nous a fait connaître que notre dossier de mise en conformité et extension de la salle polyvalente avait été retenu. Une subvention de 42 129 €, soit 25 % du coût total éligible prévisionnel de 168 514.00 € HT

DETAIL DES TRAVAUX ET PRESTATIONS	Montant H.T.
Démolition - Gros Œuvre	21 800,00 €
Charpente couverture - ossature bois	43 100,00 €
Etanchéité	4 200,00 €
Menuiseries ext. Aluminium - Serrurerie	8 400,00 €
Menuiseries intérieurs bois	14 200,00 €
Cloisons plafonds peinture	18 400,00 €
Revêtement de sols - Faïences	5 200,00 €
Electricité	5 500,00 €
Plomberie Chauffage	6 700,00 €
Montant total des travaux	127 500,00 €

HONORAIRES	
Maitrise d'œuvre	17 514,00 €
Bureau de Contrôle	2 600,00 €
Coordonnateur de Sécurité	1 300,00 €
Assurances Dommages Ouvrage	7 000,00 €

DIVERS	
Diagnostic Amiante avant travaux	2 600,00 €
Frais d'appel d'offres	3 000,00 €
Imprévus	7 000,00 €

Chemin de la Draye – Travaux réalisés	10 030.00 €
---------------------------------------	-------------

MONTANT H.T. DES TRAVAUX	178 544,00 €
---------------------------------	---------------------

Lors de l'élaboration du budget et compte tenu des finances actuelles de la commune, il a fallu revoir l'ensemble des projets déposés. Seul sera mené les travaux de mise en conformité et extension de la salle polyvalente.

Considérant que, sur la majorité des dossiers de demandes de subventions citées précédemment, un acompte a déjà été perçu du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération.

Il convient de revoir le plan de financement qui se présente, à présent, comme suit :

SUBVENTIONS ATTENDUES	
<u>Etat</u> - Dotation Globale de l'Equipement (25 %)	42 129,00 €
-	
<u>Région</u> - Politique d'aménagement du territoire (attribuée le 30/11/2017 sur un dossier de mise en conformité de 84 098,40 € HT)	12 500,00 €
-	
<u>Région</u> - Politique d'aménagement du territoire (déposé en 03/2017 sur le dossier Charpente de 32 817,00 € HT)	0,00 €
<u>Département</u> - Enveloppe départementale attribuée le 25/09/2017 sur le projet de mise en conformité de 84 098,00 € HT (dont 27 281,00 € perçus)	33 639,00 €
<u>Département</u> - Dotation Cantonale s/Charpente de 32 817,00 € HT (dont 10 502 € perçus)	13 127,00 €
<u>Département</u> - Transfert de décisions attribuées sur d'autres dossiers déposées <u>Rue des Platanes et changement de la grille de l'école, conformément à la décision n° 2017-VMDMAN09, une subvention de 2 762 € dont 2 210 € au titre du FDTP (que nous avons perçu)</u>	2 762,00 €
<u>Travaux d'installation d'un city-stade, conformément à la décision n° 2016-VMDMAN28, une subvention de 11 143 € (donc annulée au 31/12/2018)</u>	<i>A annuler</i>
<u>Restauration du mur et de la vierge N.D. de Bonnegarde, conformément à la décision n° 2017-VMDMAN07, une subvention de 1 260 € dont 1 008 € au titre du FDTP (que nous avons perçu)</u>	<i>A annuler</i>
-	
<u>Département</u> - demande de subvention complémentaire déposée en 02/2018 pour un montant de 19 656,55 €	Dde à annuler
<u>CA Valence Romans Agglo</u> - Transfert de décisions attribuées sur d'autres dossiers déposées <u>Rue des Platanes, conformément à la décision n° 2017_D327, un fonds de concours de 15 103 €</u>	<i>A annuler</i>
<u>Réfection de la toiture de la salle polyvalente, changement des volets de l'école, la réfection du mur de soutènement du chemin de la Draye, conformément à la décision n° 2017_D335, un fonds de concours de 11 383 € dont la décomposition est la suivante :</u> Travaux volets Ecole : Travaux 9 050,00 € HT - Fonds de concours attribué de 1 985,00 €	<i>A annuler</i>
Travaux de réfection toiture de la salle polyvalente : Travaux 32 817 € HT - Fonds de concours attribué de 7 197 €	7 197,00 €

Travaux chemin de la Draye : Travaux 10 030 € HT - Fonds de concours attribué de 2 200 €	2 200,00 €
<u>Travaux d'installation d'un city-stade</u> , conformément à la décision n° 2017_D325, un fonds de concours de 8 357 € (dont un acompte a été perçu d'un montant de 4 178.50 €)	A annuler
<i>Sous -Total</i>	9 397,00 €
CA Valence Romans Agglo - Demande rectificative sur "Mise en conformité et extension de la salle polyvalente"	27 796,00 €
Total Fonds de concours attendu	37 193,00 €

TOTAL PREVISIONNEL des aides attendues <i>Plafond 80 % = 178544 € * 80 % = 142 835,20 €</i>	141 350,00 €
--	--------------

FINANCEMENT	37 194,00 €
-------------	-------------

EAU POTABLE – SCHÉMA DIRECTEUR – DEMANDES DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

Depuis plusieurs années, on se préoccupe de l'amélioration de nos infrastructures d'alimentation en eau potable et qu'il est envisagé, dans un objectif de sécurisation de notre patrimoine, de réaliser un schéma directeur Eau potable sur l'ensemble de notre territoire.

Cette étude règlementaire de schéma directeur permettra d'améliorer le niveau de connaissance de nos infrastructures et de valider une programmation pluriannuelle de travaux de remise à niveau tout en assurant de la mise en cohérence de notre Plan Local d'Urbanisme avec le zonage associé.

Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 41 180.00 € HT.

La consultation des entreprises a été lancée selon la procédure adaptée. Les candidats sont invités à déposer leur offre au plus tard le vendredi 27 juillet 2018 à 12h.

Cette étude peut être subventionnée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et à 30 % par le Conseil Départemental. Le Département peut revoir son financement jusqu'à 80 % à condition si l'Agence de l'Eau a confirmé par écrit qu'elle ne subventionnerait pas.

BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA BAUME D'HOSSTUN

Conformément à l'arrêté du maire n° 21/2018, l'Association des Parents d'Elèves de LA BAUME D'HOSSTUN a réalisé un vide grenier le 1^{er} Juillet dernier sur les places et parkings de la commune. Les droits de place encaissés se sont élevés à 250 €. Ils sont intégralement reversés à l'Association.

SALLE POLYVALENTE – MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATIONS (annule et remplace la délibération du 30/05/2018 – Réf 2018-05-11)

Lors de la rédaction de la délibération du 30 mai 2018 référencée sous le n° 2018-05-11, des erreurs ont été commises. Les tarifs de location sont les suivants :

SALLE DES FETES	
Tréteaux et tables et 10 chaises	5.00 €
Caution	450,00 €
Acompte	100,00 €
<u>Location po habitants La Baume</u>	
Avec cuisine	300,00 €
Sans cuisine	250,00 €
<u>Location po personnes extérieures</u>	
Avec cuisine	450,00 €
Sans cuisine	350,00 €
Prix du Kw/h	0,30 €
Pénalités de retard (réception des clés)	30,00 €
Caution Nettoyage de la salle	70,00 €

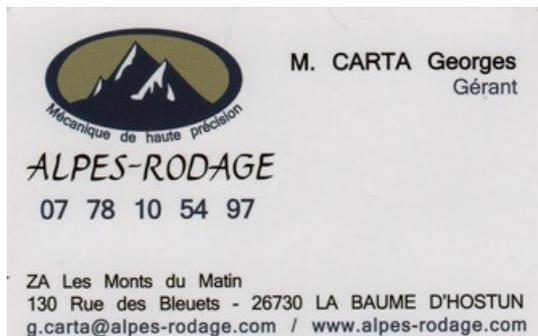
- Pour les associations baumoises : la mise à disposition de la salle est gratuite mais elles devront à chaque utilisation s'acquitter des charges variables.
- Acompte de réservation non restituable si annulation de la réservation dans un délai inférieur à un mois de la date de l'évènement

La séance est clôturée par la signature des élus présents

Prochaine réunion du Conseil le Mercredi 19 septembre à 20 h

Nos entreprises baumoises

ALPES - RODAGE :



Société de mécanique de haute précision

Rodage et rectification

ZA Les Monts du Matin
130, rue des Bleuets
26730 La Baume d'Hostun

04 75 02 07 64

g.carta@alpes.rodage.com
www.alpes.rodage.com

Les Sabots de Chailles :



Balade en calèche, mariage, fête de village...

2, montée de la Madelanière
26730 La Baume d'Hostun

06 82 93 20 31

lessabotsdeschailles@gmail.com
facebook : Les sabots des chailles

L'Agglo



L'AGGLO : LE MAG

Le dernier numéro vient de paraître.

Vous y trouverez un dossier central consacré au Tour de France et aux animations proposées par les 10 communes de l'Agglo qui accueilleront cet évènement majeur.

Comme à chaque numéro, quelques exemplaires sont disponibles en mairie.

CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

Un architecte au service des particuliers et des professionnels

Vous êtes un particulier ou un professionnel ? Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ? Afin d'améliorer la qualité de votre projet, Valence Romans Agglo vous propose les conseils d'un architecte. Un service gratuit, neutre et personnalisé.

Les **permanences** sont **gratuites** et accessibles uniquement **sur rendez-vous** :

- à Romans-sur-Isère, au 13-15 rue Réaumur, un lundi sur deux.

Afin que l'architecte puisse vous aider, **munissez-vous d'un maximum de documents** (plan de cadastre, relevé de bâtiment, certificat d'urbanisme, cahier des charges du lotissement, croquis, photos...)

Avec ce service, l'enjeu pour l'Agglo est d'améliorer la qualité de l'architecture et des paysages du territoire.

Tous les projets visibles depuis l'espace public sont concernés :

- l'aménagement de terrains à lotir : implantation, exposition, intégration au site...
- la construction, l'extension ou la surélévation d'un bâtiment d'habitation ou d'activité professionnelle ;
- la rénovation de façade, la création d'ouverture ;
- l'installation de clôture, de haies, en limite de terrain.

Prises de rendez-vous : Noëlle Malossanne / 04 69 64 70 49 / noelle.malossanne@valenceromansagglo.fr.

CET ÉTÉ, JETEZ-VOUS À L'EAU !

Horaires et tarifs de Diabolo, centre aquatique situé Route d'Alixan D538 à Bourg-de-Péage



Le centre aquatique Diabolo de Bourg-de-Péage est ouvert toute l'année, à de larges horaires. La piscine de la Drôme est équipée d'un bassin sportif de 25m, d'un bassin balnéo-ludique, d'une lagune de jeux, d'un espace bien-être et d'un espace forme. Plusieurs activités aquatiques y sont programmées pour les enfants et les adultes : cours d'aquagym, bébés nageurs, leçons de natation, etc.

Ouvert du 7 juillet au 2 septembre tous les jours de 10h à 21h – évacuation des bassins 20 minutes avant fermeture.

TARIFS :

Colonne1	Résidents Agglo	Extérieurs (hors agglo)
Adulte	4,80 €	5,80 €
Entrée réduite	4,20 €	5,20 €
Enfant 3 - 15 ans	3,80 €	4,80 €
Enfant - 3 ans	Gratuit	Gratuit
10 entrées	43,20 €	52,20 €
10 entrées enfant	34,20 €	43,20 €
10 entrées réduites	37,80 €	46,80 €

Le mot des Associations

Saint Martin d'Hostun Beauregard-Baret
La Baume d'Hostun Hostun Meymans
Eymeux L'Écancière Jaillans

forum



Affiche réalisée par la commune de La Baume d'Hostun - Ne pas jeter sur la voie publique.

Vendredi **07/09/18**
Salle des fêtes de **JAILLANS**
de **16h à 19h30**

Assemblée Générale

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes, ainsi que l'équipe présidentielle 2018 remercient chacune des personnes qui, par sa présence, son implication, a fait que toutes les manifestations ont été un moment particulier et apprécié dans la vie de la commune.

Pour que le comité continue à animer le village, il a besoin que de nouveaux bénévoles rejoignent l'équipe. Céline Martel, la présidente du comité, ainsi que tout le bureau invite donc toutes les personnes qui aimeraient rejoindre l'association le **vendredi 14 septembre à 20h30 sur l'estrade de la salle des fêtes pour l'Assemblée Générale.**

En 2019, à l'occasion de la fête des laboureurs, le comité aimerait faire une rétrospective des fêtes des laboureurs antérieures car le comité fêtera ses 90 ans ! Messieurs et mesdames les anciens présidents à vos albums ! Mesdames et messieurs qui avaient été spectateurs à vos archives ! Pourriez-vous faire passer des photos des anciennes fêtes ? Les photos vous seront restituées après avoir été scannées. Vous pouvez soit laisser vos photos dans une enveloppe à votre nom dans la boîte aux lettres du comité, place de la mairie soit les envoyer directement scannées à l'adresse suivante : cluze.eric@orange.fr (adresse de Céline Martel)

Le comité vous remercie par avance. Nous vous souhaitons un bel été à tous.

Club des Jeunes retraités

Comité des fêtes

La rentrée des Jeunes retraités se fera le **vendredi 7 septembre 2018** à midi avec un **repas "paella"** suivi des activités habituelles : jeux de boules, de cartes, petite randonnée...

Merci de vous inscrire auprès de Mireille PALAYER (06 71 66 23 28) avant le 4 septembre.

Association Communale de Chasse Agréée

Un nouveau bureau a été élu :

Président : Gilles GAMON / **Trésorier :** Ludovic SAVOIE / **Secrétaire :** Raphaël DESTEFANO

À partir du 1er juillet, les membres de l'ACCA qui voudront faire passer des documents devront les déposer dans la boîte aux lettres de l'Association située à côté de l'entrée de l'école. Aucun document ne sera pris en compte s'il est déposé dans la boîte aux lettres d'un membre du bureau.

Les dates de remises de cartes annuelles auront lieu le **22 juillet 2018 de 10h à 12h** et le **05 août 2018 de 10h à 12h sur l'estrade de la salle des fêtes.** Aucune remise de carte ne se fera en dehors de ces horaires chez le Président, le trésorier ou le secrétaire. Lors de la remise des cartes, des tee-shirts à l'effigie de notre ACCA vous seront proposés au prix de 18,50 € l'un. Tout le bureau souhaite une bonne saison 2018/2019 à ses membres.

À noter : nous rappelons aux habitants de la Baume d'Hostun que les miradors sont des éléments de sécurité. Ils nous permettent de réaliser des tirs fichants pour la sécurité de tous, d'ici la fin de l'année, 10 nouveaux miradors seront implantés sur la commune.

Contact : Gilles GAMON 06 07 10 57 46 / Ludovic SAVOIE 06 04 07 95 24

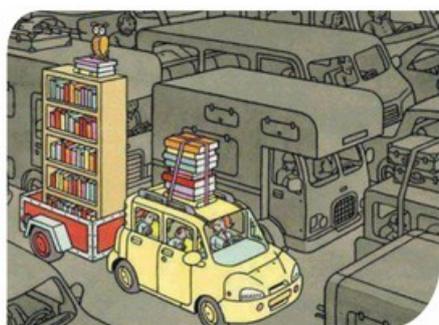
Pétanque Baumoise



La Pétanque Baumoise organise son "Concours de coinche-pétanque" le jeudi 23 août à partir de 13h30 à la salle des fêtes de la Baume d'Hostun.



Bibliothèque d'Hostun



NOUVEAUX HORAIRES D'ÉTÉ

Pour éviter d'être en panne de lecture

La bibliothèque d'Hostun sera ouverte
tous les jeudis de 17h à 19h
du 12 juillet au 30 août.

Jeu de l'été



Un été très sport à la bibliothèque



Des auteurs, du sport...

A vous de trouver le bon titre

Jeu-concours ouvert à tous adhérents ou non.
Renseignements complémentaires à la bibliothèque.

Bibliothèque d'HOSTUN

LUX IN TENEBRIS

A la découverte du Moyen-Age...
Du mercredi 25 juillet au jeudi 30 août



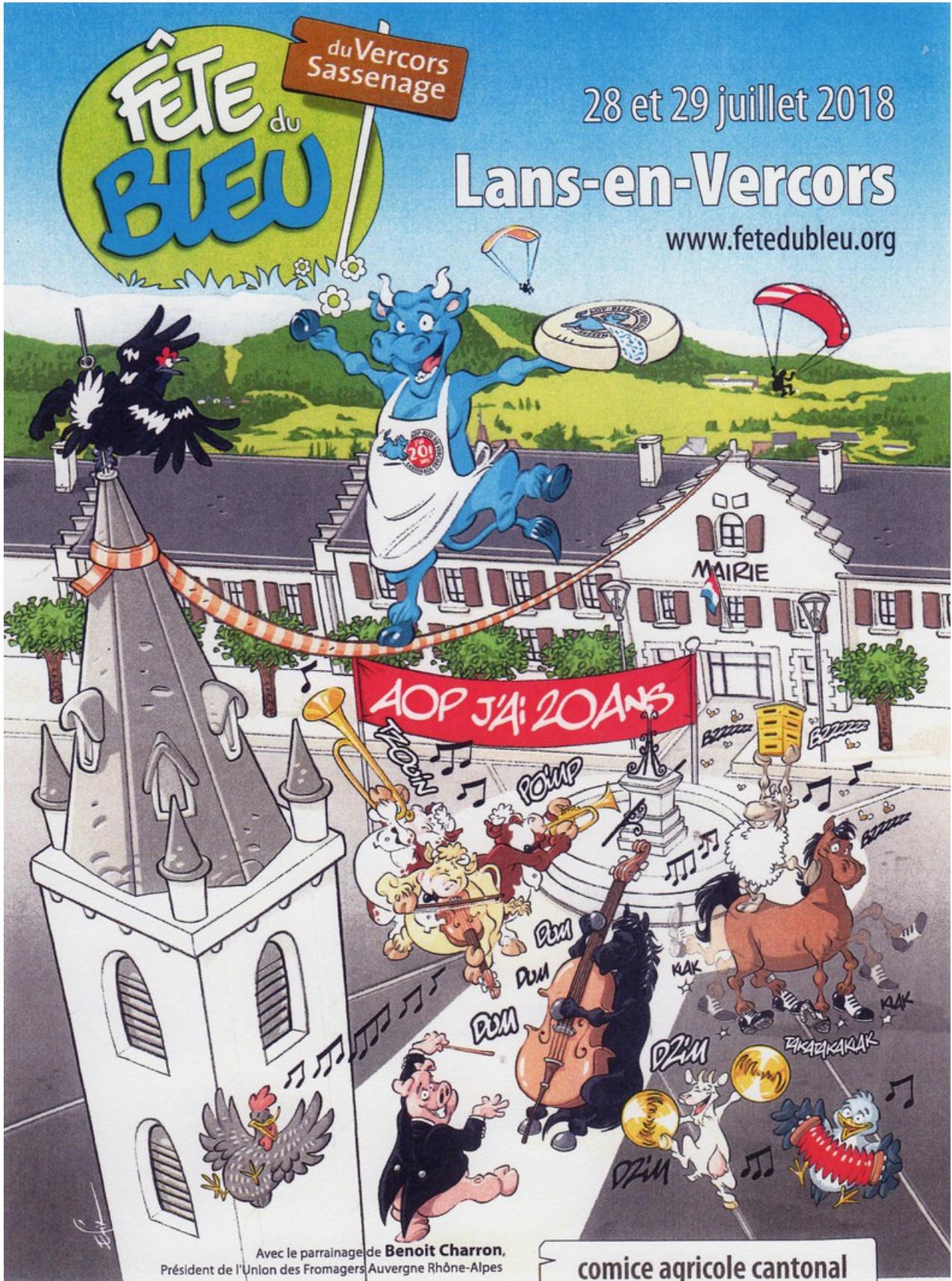
A l'aide d'un casque audio et d'une tablette, seul ou en duo,
soyez le héros d'un thriller médiéval,
Menez l'enquête pour découvrir le criminel !

Animation libre et gratuite

Ouverte aux adultes et aux ados à partir de 13 ans.

Inscription obligatoire à la bibliothèque

Fête du Bleu



Avec le parrainage de **Benoit Charron**,
Président de l'Union des Fromagers Auvergne Rhône-Alpes

comice agricole cantonal

Les « Pas pressés »



L'Association des « Pas pressés » organise un **repas Champêtre le samedi 1^{er} septembre 2018.**

Le lieu n'est pas arrêté à ce jour et vous sera précisé ultérieurement. Le tarif est fixé à 5€ pour tous les adhérents de l'association.

Inscriptions avant le 15 août 2018 par mail (bureaupaspresses@orange.fr) ou par téléphone (06 87 07 37 40) aux heures de repas.

Paroisse Saint-Pierre des Monts du Matin

samedi 21 juillet	18h30 ROCHEFORT	
dimanche 22 juillet	9h HOSTUN à l'Église St Martin	10h45 CHATUZANGE
samedi 28 juillet	18h30 St MAMAN	
dimanche 29 juillet	9h St VINCENT	10h45 CHATUZANGE
samedi 4 août	18h30 HOSTUN	
dimanche 5 août	10h45 CHATUZANGE	
samedi 11 août	18h30 HOSTUN	
dimanche 12 août	10h45 CHATUZANGE	
mardi 14 août	18H30 HOSTUN Pèlerinage à la Vierge du Mottet	
mercredi 15 août	10h30 CHARPEY	10h30 JAILLANS
samedi 18 août	18h30 HOSTUN	
dimanche 19 août	10h45 CHATUZANGE	
samedi 25 août	18h30 HOSTUN	
dimanche 26 août	10h45 CHATUZANGE	

À noter :

- La messe à la Chapelle Bienheureuse Béatrix d'Eymeux sera célébrée le dimanche 9 septembre à 11h.
- La réunion de rentrée du catéchisme aura lieu le jeudi 6 septembre à 20h30 à la salle de Barbières.

Maison Paroissiale St Pierre : 17, chemin de Cénizier, 26300 CHATUZANGE LE GOUBET

Tél : 04 75 47 40 01 / mail : secretariat.saintpierre26@gmail.com

Site internet : www.saintpierredesmontsdumatin-valence.cef.fr

Permanences les mardis, jeudis et samedis de 9h à 11h

MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

26730 LA BAUME D'HOSTUN

Téléphone : 04.75.48.42.41

Télécopie : 04.75.48.46.58

Messagerie :

mairie.la.baume.dhostun

@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.la-baume-dhostun.fr>

**Lundi, Mardi
de 8h30 à 12h**

**Mercredi
de 16h à 19h**

**Vendredi
de 11h à 16h30**

**Fermeture le
samedi en
période d'été.**

Permanence du Maire :
**Mercredi et Samedi
sur Rendez-vous**

Directeur de publication :

Manuel GUILHERMET,

Maire

Édité et publié par la
MAIRIE DE
LA BAUME D'HOSTUN
en 250 exemplaires

**Prochaine
Vie Communale
en septembre**

Dates à retenir :

20 juillet : Passage du Tour de France cycliste

22 juillet et 5 août : Remise des cartes annuelles de l'ACCA

9 août : Visite Patrimoine Pays d'art et d'Histoire

23 août : Concours de coinche-pétanque

3 septembre : Rentrée des classes

7 septembre : Jeunes retraités

7 septembre : Forum des Associations à Jaillans

14 septembre : Assemblée Générale du Comité des Fêtes

19 septembre : Conseil Municipal

29 septembre : Théâtre, les Dugomiers dans «ON DIVORCE»

6 et 7 octobre : Chemin de Peintres

Le secrétariat de la mairie sera fermé :

du jeudi 19 au 22 juillet inclus

et du 6 au 26 août inclus.

En cas d'urgence, merci d'appeler le 06 10 32 15 57

En période d'été, le secrétariat sera fermé le samedi matin.

LE DÉPARTEMENT
SIMPLIFIE VOTRE QUOTIDIEN



Se renseigner sur les aides à domicile

S'informer sur une demande d'allocation

Adapter son logement

S'équiper d'une téléassistance

Trouver un établissement d'accueil adapté...



ladrome.fr